



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

o.324.661

Notification
aux Etats parties à la Convention portant création
d'une Organisation européenne pour l'exploitation
de satellites météorologiques ("EUMETSAT"),
conclue à Genève le 24 mai 1983

PROTOCOLE AMENDANT LA CONVENTION

Acceptation par la Belgique

Le 10 juin 1994, le Royaume de Belgique a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument d'acceptation du Protocole, fait à Darmstadt le 5 juin 1991.

L'Amendement n'est pas encore entré en vigueur.

La présente notification est adressée aux Etats parties, en application de l'article 20 de la Convention.

Berne, le 11 août 1994

